



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 16 Décembre 2024 – 18H00

Date de convocation  
Le 9 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L 2121-18 du CGCT) sous la présidence de David MULLER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : D. MULLER, F. LOUIS, M. CONTENTIN, A. DIDIER, P. ROBERT, S. OUTIN, P. NOGUET, P. PERSUY, E. RENAULT, J. CONTENTIN, E. LAUSSINOTTE, LM. TILLIER, C. HELENNE, S. FALAISE, MA. ROUSSELOT, JM. KALAJDJIAN, E. LANDEAU, R. FABIUS, A. RENOUF, R. ANGOT, D. VAUTIER, A. PERCHEY, N. LENORMAND, JM. BERNAUS, D. SALZET.

**ABSENTS EXCUSES** : JC. GAUDE, T. PESCHARD.

M. CONTENTIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT).

### 22 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et plus précisément l'article L2312-1, qui précise que le Maire doit présenter un rapport sur les orientations budgétaires de la Ville,

**Vu** l'article 107 de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015, qui précise que le Maire doit présenter un rapport sur les orientations budgétaires de la Ville dans les deux mois précédents le vote du budget primitif et que ce rapport donne lieu à un débat lors d'un Conseil Municipal,

**Vu** que ce même article prévoit qu'il soit pris acte de ce débat par une délibération spécifique,

**Vu** l'envoi en date du 9 Décembre 2024 de la note de synthèse et de son annexe 3 détaillant les orientations budgétaires de la Collectivité,

**Vu** la Commission des finances présentant les orientations budgétaires 2025, qui s'est déroulée le 13 décembre 2024,

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2025.

Pour extrait conforme,

**LE MAIRE,**

**DAVID MULLER**

